

MOTION 2012

Les délégués régionaux de l'Association Liberté Information Santé (ALIS) réunis en congrès à ROMORANTIN (41) le 13 juillet 2012 attirent l'attention des pouvoirs publics sur **le vaccin contre les papillomavirus (HPV) et sa recommandation dans le calendrier vaccinal.**

En effet, les deux vaccins contre les papillomavirus actuellement sur le marché, GARDASIL et CERVARIX, sont préconisés pour les jeunes filles dès l'âge de 14 ans. Or, les rapports de pharmacovigilance font état de très nombreux effets indésirables tant en France qu'à l'étranger, ce qui a amené le ministère de la santé, en janvier 2011, à faire figurer ces deux vaccins dans la liste des « **médicaments particulièrement surveillés** ». En outre, à l'Assemblée Nationale, un groupe parlementaire, autour du député Olivier JARDE, a demandé, dans un rapport sur les vaccinations, **que soit réévalué le rapport bénéfice/risque** de ces vaccins HPV. Par ailleurs, lors d'une réunion de consensus qui s'est tenue à l'assemblée Nationale le 3 octobre 2011, le groupe de Med-Océan dirigé par le Dr Philippe de CHAZOURNES, avait demandé le **déremboursement du vaccin ainsi que la suspension de l'homologation européenne.** Ces faits montrent bien l'ampleur des problèmes que ces vaccins soulèvent.

Nous demandons au Gouvernement de retirer ces vaccins du calendrier vaccinal, de faire cesser leur commercialisation et d'interdire toute publicité à leur sujet, pour les raisons suivantes :

- Aux Etats-Unis, où les données de pharmacovigilance sont plus accessibles qu'en France, ont été comptabilisés officiellement, à ce jour, **25 132 victimes dont 826 infirmes et 110 décès plus environ 5000 victimes** n'ayant pas récupéré leurs fonctions normales. Pour sa part, l'AFSSAPS, rebaptisée depuis ANSM et qui avait interdit la publicité pour le vaccin Gardasil, annonçait fin novembre 2011 le nombre de **1672 effets secondaires dont 352 graves**, ceci n'étant que le sommet de l'iceberg, le nombre de décès n'étant pas répertorié. De surcroît, les composants du vaccin (dont le borax dans le GARDASIL, pouvant induire une stérilité) laissent planer de sérieux doutes sur l'innocuité de ces vaccins. Comment peut-on encore commercialiser un produit responsable d'autant de dommages graves ?
- De l'avis d'une grande partie de la communauté scientifique, le vaccin ne peut protéger qu'à 70% au mieux ; il ne vise que 2 ou 4 papillomavirus (selon le vaccin utilisé) alors qu'il en existe plus de 100 ; il ne remplace pas les frottis, plus efficaces dans le dépistage du cancer du col de l'utérus ; dans l'ignorance où nous sommes de la durée de l'immunité, il ne peut en rien éviter un cancer qui mettra plus de 20 ans à se déclarer. Est-il acceptable de recommander un vaccin aussi inutile ?
- Ces deux vaccins sont les plus chers du marché (145 € la dose de GARDASIL, 112 € celle de CERVARIX) ce qui porte, avec les consultations médicales à plus de 400 € les trois doses. Ces vaccins sont remboursés à 65% par la sécurité sociale, autrement dit par les citoyens. Comment accepter que les Français financent un vaccin aussi décrié ?
- Dans certains Etats américains, en Allemagne, en Autriche, en Espagne, en Australie, au Canada, etc. des mouvements de protestation se sont fait jour et des demandes de moratoire ou des refus de vaccins ont été demandés. La France sera-t-elle encore la dernière à prendre des mesures de sauvegarde de la santé de ses citoyens ?